

Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2023
Données 2022
- Appartements de coordination thérapeutique -

REGION :	Auvergne-Rhône-Alpes
DEPARTEMENT :	Loire
ANNEE :	2022

Le rapport d'activité ci-dessous doit décrire la structure, caractériser la population accueillie et permettre la lisibilité de l'activité. Il doit décrire les activités obligatoires de l'ACT (coordination médico-psycho-sociale définie par la circulaire du 30/10/2002) ainsi que les missions facultatives (accompagnement après la sortie, prise en charge de publics spécifiques-personnes sortant de prison, accompagnants...)

- o Les cases sur fond coloré sont à remplir ;*
- o Pour sauter une ligne dans l'espace commentaire faire ALT + ENTREE;*
- o Vérifier de la cohérence des totaux notamment pour les files actives ;*
- o S'assurer que le nombre d'hommes ou de femmes n'est pas supérieur à celui de la file active ;*
- o Si il n'y a pas assez de place, ou si il y a plus de catégories "autres" les mettre en commentaire de la partie concernée.*

I. LA STRUCTURE

1- Identification de la structure

Nom de l'ACT	ACT Les 4 saisons
Personne à contacter	BROQUAIRE Cécile
N° FINESS de l'ACT :	420013799
Code NAF :	8790B
Code SIREN :	309869048
Adresse :	150 rue Antoine Durafour
Code postal :	42100
Commune :	SAINT-ETIENNE
Téléphone :	06 22 87 04 21
Adresse électronique :	cbroquaire@association-acars.fr
Site Internet :	www.association-acars.fr

2- Identification de l'organisme gestionnaire

Nom de l'organisme gestionnaire	ACARS
N° FINESS de l'entité juridique de rattachement :	420000986
Structuration de l'établissement	Association gestionnaire pluri établissements
Adresse :	150 rue Antoine Durafour
Code postal :	42100
Commune :	SAINT-ETIENNE
Téléphone :	477428110
Adresse électronique :	siege@association-acars.fr
Site Internet :	www.association-acars.fr

3- Autres établissements et services gérés par la structure gestionnaire

	Oui / Non	Précisez
Etablissement ou service médico-social du secteur "Personnes confrontées à des difficultés spécifiques" :	LHSS, LAM, ACT, ACT "un chez soi d'abord"	Oui ACT
	CSAPA, CAARUD	Non
Etablissement ou service médico-social :	secteur personnes âgées (EHPAD, maison de retraite ...)	Non
	secteur personnes handicapées (MAS, FAM, SAVS, SAMSAH, SSIAD, IME)	Non
Etablissement ou service social (accueil de jour, CHR, CPH, CADA, maison relais, résidence sociale, ...)	Oui	Résidence Accueil, CHR
Etablissement sanitaire (dont : HAD ...)	Non	
Service de prévention et d'accueil (point écoute jeunes, maraude, maison des parents, ...)	Oui	Service de Prévention Spécialisée
SIAO, 115	Non	
Service d'accompagnement social au logement , à l'insertion professionnelle	Oui	ACI
Autre structure et ou dispositif :	Oui	Equipe Mobile Santé Précarité et Infirmiers en Accompagnement à la Santé

4- Frais de siège (article R314-87 CASF)

Frais de siège :	
Si oui, précisez la date d'autorisation :	

Article R314-87 CASF : "Les budgets approuvés des établissements ou services (sociaux et médico-sociaux) peuvent comporter une quote-part de dépenses relatives aux frais de siège social de l'organisme gestionnaire. Cette faculté est subordonnée à l'octroi d'une autorisation, délivrée à l'organisme gestionnaire par l'autorité désignée (...), qui fixe la nature des prestations, matérielles ou intellectuelles, qui ont vocation à être prises en compte".

5- Données relatives à l'autorisation

Numéro d'autorisation	2012-2454
Date de délivrance de l'autorisation (exemple : 01/01/2017)	11/07/2012
Date de fin de l'autorisation (exemple : 01/01/2017)	10/07/2027

6- Evaluation

Échéance pour la mise en œuvre de l'obligation d'évaluation interne	
Échéance pour la mise en œuvre de l'obligation d'évaluation externe	2d trim. 2025

7- Projet d'établissement

Date d'entrée en vigueur (exemple : 01/01/2017)	01/07/2019
Date d'échéance (exemple : 01/01/2017)	01/07/2024

Existe-t-il des critères d'admission formalisés dans le projet d'établissement ?	Oui / Non Oui
--	------------------

Préciser lesquels

Enfant ou adulte de - de 60 ans. Prise en charge médico, psycho-sociale possible en logement autonome. Accès et coordination des soins, Compréhension de la maladie, traitement (éducation thérapeutique). Autonomie dans la vie quotidienne ou aide possible. Être en capacité d'adhérer au projet de service qui induit des temps collectifs. Si la maladie chronique est associée à une pathologie psychiatrique et/ou d'addiction celles-ci doivent être prises en charge localement et être le plus stabilisées possible. Pouvoir délocaliser les soins si la personne est issue d'un autre département.

8- Partenariats / Conventions

Oui / Non	Dont partenariats formalisés (préciser le nombre)	Préciser le nom des établissements, services, dispositifs avec lesquels la convention de partenariat est signée	Préciser l'objet de la convention	
avec des structures du secteur médico-social spécialisées en addictologie (CSAPA, CAARUD...)	Oui	1	Association RIMBAUD Services CSAPA et CAARUD	Améliorer la prise en charge des publics sur le volet addiction
avec d'autres structures médico-sociales "personnes confrontées à des difficultés spécifiques (ACT, LHSS, LAM ...)	Non			
avec des structures médico-sociales du secteur personnes âgées ou personnes handicapées (MAS, FAM, SAVS, SAMSAH, SSIAD, EHPAD...)	Oui	2	SESCO, ALLP	Partenariat opérationnel sur une situation précise.
avec des structures/services sanitaires(hôpitaux, SSR, établissement psychiatrique, CDAG, UCSA, etc.)	Oui	3	UCSA, centre de santé AIMV, CIDO	ACARS membre du GCSMS UCSA, AIMV pour la réalisation des soins chez les résidents.
avec des établissements ou services sociaux (CHRS, maisons relais, etc.)				
avec l'administration pénitentiaire (Service pénitentiaire d'insertion et de probation-SPIP)				
avec des associations caritatives (Banque alimentaire, Restaurant du cœur, secours populaire ...)	Oui	1	Banque alimentaire	Livraison de colis toutes les 2 semaines.
avec des bailleurs (bailleurs sociaux, HLM ...)				

Autres, précisez

Association	Oui	3	JALMALV, AISPAS, Planning Familial	Accompagnement à la fin de vie / Accompagnement des personnes victimes de violences sexuelles / Accompagnement individuel et sensibilisation collective voire formation du personnel
Administration - Services	Oui	5	CPAM, Bibliothèque, socio-esthétique, socio-esthéticienne, Envie	traitement des dossiers CPAM / Accès à la culture (emprunt...) / Soins de socio esthétique set socio-coiffure / achat d'électroménager à prix réduit
Réseau - Fédération	Oui	2	DACLoire, URIOPSS	Partenariat opérationnel de suivi de situation / fédération à laquelle l'ACARS Adhère
TOTAL (Hors non renseigné)		17		

Commentaires

II. MOYENS FINANCIERS DE LA STRUCTURE

A partir du compte administratif :

Recettes :

GI : Produits de la tarification	835 229,74 €
GII : Autres produits relatifs à l'exploitation	7 323,82 €
GIII : Produits financiers et produits non encaissables	38 159,73 €
Total :	880 713,29 €

Préciser :

Montant total de la participation des résidents :	5 805,00 €
Montant mensuel de la participation des résidents	60,00 €

Charges :

GI : Dépenses liées à l'exploitation courante	83 803,19 €
GII : Dépenses liées au personnel	372 409,30 €
GIII : Dépenses liées à la structure	436 570,50 €
Total :	892 782,99 €
Montant de l'aide financière attribuée aux résidents	11 389,99 €
Montant de l'aide en nature attribuée aux résidents	

Commentaires :

Groupe I : 847 829,74 € dont 293 427 € de CNR (LAM+ACT) et déduction faite de 12 600 € ACT Hors les murs

III. L'EQUIPE

Convention collective : convention de 1966

en nombre d'Equivalent temps plein travaillé-ETPT

ETPT : un temps plein correspond à 35 heures par semaine (ex : un mi-temps est compté 0,5 ETPT)

Les ETP inscrits doivent correspondre aux ETP prévus dans le budget prévisionnel ou autorisés (c'est à dire à l'équipe "idéale" sans tenir compte des départs, des remplacements, des difficultés de recrutements ...)

		Salariés de la structure (en ETPT)	Mis à disposition par d'autres structures (en ETPT)	Total
Personnel médical	Médecin	0,2		0,2
	Médecin psychiatre			0
Personnel paramédical	Infirmier	2		2
	Psychologue	0,3		0,3
	Autre personnel paramédical (kiné, diététicien, art thérapeute ...)			0
	Aide soignant, aide médico-psychologique, Auxiliaire de soin			0
	Educateur spécialisé/ Educateur de jeunes enfants/Moniteur éducateur / Autre personnel éducatif ou socio-éducatif	0,8		0,8
Personnel relevant du social	Animateur / Moniteur/ Professeur d'activité sportive adaptée			0
	Assistant social	1		1
	Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale			0
	Conseiller emploi / insertion			0
	Conseiller en économie sociale et familiale	1		1
	Chargé de mission logement			0
	Maitresse de maison, aide à domicile, auxiliaire de vie, ...			0
Personnel de service à la personne			0	
Personnel administratif et financier	Directeur / Chef de service	0,85		0,85
	Assistant de direction, secrétariat et personnel administratif	0,25		0,25
	Personnel logistique (entretien...)	0,3		0,3
Autres, précisez				
				0
				0
				0
	Total	6,7	0	6,7
	Stagiaires			0
	Service civique			0
	Ne sait pas / non renseigné			0

L'organisation est-elle structurée et stable ?

	en ETP	en nombre de personnes
Nombre de recrutements dans l'année	0,8	1
Nombre de départs dans l'année	1	1
Effectifs réels dans la structure		

Commentaires:

IV. LA FILE ACTIVE

La File active : les personnes ayant résidé dans la structure dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

(Hors accompagnants)

	Femme	Homme	Transgenre et intersexe	Mineur	Total
Nombre de personnes ayant résidé dans la structure dans l'année (File active)	11	14	0	1	26
dont nouveaux résidents dans l'année (nouvelles personnes qui occupent une place autorisée dans l'année : ne tient pas compte des personnes sur liste d'attente)	4	6	0	1	11
dont nombre de sortants dans l'année	5	9	0	0	14
	Adultes	Mineurs	Total		
Nombre d'accompagnants dans l'année	6	8	14		
dont nouveaux accompagnants dans l'année	1	2	3		
Nombre de personnes (file active) ayant résidé dans l'année avec un ou plusieurs accompagnants	9				
dont avec accompagnants(s) adulte(s) uniquement	3				
dont avec accompagnant(s) adulte(s) et avec accompagnant(s) mineur(s)	2				
dont avec accompagnant(s) mineur(s) uniquement	4				

Commentaires

En 2022, nous avons accueilli 1 résidente mineure sur le service, accompagnée de sa mère. Deux résidentes des ACT ont accueilli un nouveau né en 2022. Un résident a été admis sur demande de l'ARS, étant porteur du Monkey Poks, il lui fallait demeurer en isolement dans le service.

V. LES PRESTATIONS ET L'ACCOMPAGNEMENT

1 - Capacité

(au 31/12 de l'année de référence du rapport d'activité- hors places accompagnants)

Nombre total de places autorisées au 31/12	16
dont nombre total de places installées au 31/12	16
dont nouvelles places autorisées au cours de l'année	0

2- Modalités d'hébergement

	Nb de places installées
En hébergement individuel <i>(hébergement en logement ordinaire pour une personne seule, un couple, ou une famille)</i>	16
En hébergement semi-collectif <i>(hébergement en logement ordinaire de type F3, F4, F5..., en cohabitation, où chaque résident dispose d'une chambre individuelle. Les lieux communs à partager sont le salon, la salle à manger, la cuisine, la salle de bains et les toilettes)</i>	
En hébergement collectif <i>(structure d'hébergement de taille moyenne associant aux chambres individuelles ou studios des espaces collectifs (sanitaires, cuisine) avec des prestations collectives (repas, animation des lieux, permanence de l'équipe...))</i>	
TOTAL	16

Une présence est-elle assurée 24 h /24 ?	Non
Existe-t-il un dispositif d'astreinte ?	Oui
Nombre de places accessibles pour les personnes à mobilité réduite (tout accessible)	16

Commentaires :

Le service des ACT dispose de 16 appartements situés sur les étages de la résidence Valbenoite (5ème, 6ème et 8ème étages). Les logements proposés correspondent à des T1 et T2 et T3 et sont adaptés à la perte d'autonomie et de mobilité. Les 2 appartements T2 permettent d'accueillir des personnes à mobilité réduite (fauteuils roulants par exemple). 2 appartements familles type T3 permettent également l'accueil de familles avec enfants.

3- Situation des personnes à l'entrée et à la sortie : Droit au séjour (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Situation des personnes à l'entrée et à la sortie (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Ces items ont pour objet de valoriser le travail d'ouverture des droits et d'insertion sociale réalisée en ACT

	Personnes hébergées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personnes décédées comprises)
Personne de nationalité française (CNI, ...)	7	5
Carte de résident (10 ans)	0	0
Personnes bénéficiant d'une carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" au titre de l'état de santé	4	2
Personnes bénéficiant d'une carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" à d'autres titres	2	2
Personnes bénéficiant d'une autorisation provisoire de séjour (APS)	0	0
Personnes en possession d'un récépissé de demande de titre de séjour ou d'un RDV en préfecture	5	
Personnes sans titre de séjour	4	3
Autre, Précisez :		
Refus Asile	2	0
Dépôt demande d'asile	2	1
Réfugié		1
TOTAL (Hors non renseigné)	26	14
Ne sait pas /ou non renseigné		

4- Situation des personnes à l'entrée et à la sortie : Protection maladie (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Protection maladie de base :

	Personnes hébergées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personnes décédées comprises)
Nombre de personnes affiliées au régime général	4	3
Nombre de personnes affiliées à un autre régime obligatoire d'assurance maladie	0	
Nombre de personnes bénéficiant de la protection universelle maladie (PUMA) (ex-CMU)	18	9
Nombre de personnes bénéficiant de l'aide médicale Etat (AME)	4	2
Nombre de personnes sans protection maladie de base	0	
TOTAL	26	14
Ne sait pas /ou non renseigné		

Protection complémentaire :

	Personnes hébergées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année : situation à la sortie (personnes décédées comprises)
Complémentaire Santé Solidaire (CSS) (ex-CMU-C)	17	9
Assurance complémentaire facultative (mutuelle)	5	3
Sans	4	2
TOTAL (Hors Non renseigné)	26	14
Ne sait pas /ou non renseigné		

	Personnes hébergées pendant l'année (FA) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personnes décédées comprises)
Nombre de personnes bénéficiant de l'ALD (Affection longue durée)	19	11
Nombre de personnes ne bénéficiant pas de l'ALD (Affection longue durée)	5	
TOTAL (Hors Non renseigné)	24	11
Ne sait pas /ou non renseigné	2	3

5- Situation des personnes à l'entrée et à la sortie : Origine principale des ressources (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Ressource principale : indiquez une seule source de revenus (la plus importante) par personne. Pour un résident mineur, indiquez la ressource principale de la famille (des accompagnants) si possible.

	Personnes hébergées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personnes décédées comprises)
Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes)		
Nombre de personnes ayant des revenus de remplacement (pension de retraite, allocations de préretraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale (IJ), allocation de chômage (ARE), Allocation spécifique de solidarité (ASS)...))	2	2
Nombre de personnes bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA)	3	3
Nombre de personnes bénéficiant de l'allocation adulte handicapé (AAH)	6	4
Nombre de personnes bénéficiant d'autres prestations sociales (allocation familiale ...)		
Nombre de personnes bénéficiant d'une formation rémunérée, bourse étudiante		
Nombre de personnes ayant des ressources provenant d'un tiers		
Nombre de personnes bénéficiant de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) ...	2	1
Nombre de personnes ayant des revenus d'activité non déclarée		
Sans revenu	13	4

Autre, précisez

Total (Hors non renseigné)	26	14
Ne sait pas / non renseigné		

6- Situation professionnelle des personnes à l'entrée et à la sortie (Ne pas tenir compte des accompagnants)

indiquez une seule situation par personne

	Personnes hébergées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personnes décédées comprises)
En emploi temps partiel	1	
En emploi temps plein	1	1
En formation		2
Etudiant ou statut élève de l'éducation nationale		
Demandeur d'emploi		
Retraite ou pré-retraite		1
En invalidité		
Inaptitude au travail reconnue par la MDPH		
Sans activité professionnelle	24	10
Sans autorisation administrative de travailler		
Autre : précisez		
Les deux personnes en activité professionnelle étaient toutes les deux en arrêt maladie.		
Total (Hors Non renseigné)	26	14
Ne sait pas / non renseigné		

VI. LES ACTIVITES REALISEES

Ne concerne que les professionnels faisant partie de l'équipe (ou mis à disposition) mentionnés dans la partie III

1- L'admission

Nombre d'entretiens de pré-admission dans l'année

25

2- Modalités de l'accompagnement médico-psycho-social

Nombre d'entretiens individuels dans l'année par type de professionnels (Si plusieurs intervenants participent à l'entretien individuel, compter 1 par intervenant) :

	Nombre d'entretiens individuels	Nombre de résidents concernés
Médecin	115	26
Infirmier	373	26
Psychologue	87	18
Educateur spécialisé		
Animateur/Moniteur/Professeur d'APA		
Assistants sociaux	241	25
Conseiller emploi / insertion		
CESF	224	25
Autre : précisez		
Monitrice Educatrice (arrivée le 17/08/22).	34	25
Nombre d'activités de groupe dans l'année :	29	
Précisez :	Sur cette année 2022 : 1 groupe atelier santé/diabète 28 activités de groupe (sorties culturelles, sorties loisirs, sortie institutionnelle).	
Nombre d'accompagnements de résidents pour une démarche extérieure dans l'année : pour des rendez-vous médicaux, des démarches administratives...	191	
Nombre de résidents concernés par ces accompagnements	25	

3- Soutien et suivi par l'équipe de l'ACT après la sortie

Existence d'un service de suivi après la sortie :	Oui
Si oui, nombre de personnes sorties dans l'année ayant bénéficié d'un suivi / soutien après leur sortie	4

Durée de l'accompagnement après la sortie :

Parmi les personnes accompagnées après leur sortie sur l'année de référence : de 1 à 3 mois de 3 à 6 mois de 6 à 12 mois

Nombre de personnes sorties depuis :	2	2	0
--------------------------------------	---	---	---

Préciser le type de suivi :

Visites à domicile pour s'assurer que l'ensemble des étayages mis en place à la sortie sont encore efficaces pour la personne accompagnée,
Maillage avec les partenaires pour s'assurer que les étayages, les rdv médicaux et sociaux sont bien posés,
Finalisation du suivi psychologique,
Soutien administratif et social le temps de la mise en place d'un relais sur le secteur auprès d'assistantes sociales.

4 - Intervention de prestataires extérieurs

Interventions de prestataires extérieurs

Nombre de résidents concernés dans l'année

Interventions de prestataires extérieurs		Nombre de résidents concernés dans l'année
Médical	Hospitalisation à domicile, service de soin palliatif à domicile...	1
	Infirmiers à domicile, SSIAD, infirmiers libéraux, IDE ...	14
	Appareillage médicalisé (oxygène à domicile, lits médicalisés, ...)	5
Paramédical	Aide médico psychologique	
	Kinésithérapeute	3
	Diététicien	
	Autres thérapeutes (précisez)	
	orthophoniste	1
Social	Service d'interprétariat	3
	Conseiller emploi / insertion/accès à la formation/alphabétisation	4
	Juriste	7
	Autre : précisez	
	TISF	2
	aide ménagère /AVS	5

5- Modalités d'intervention spécifiques pour l'accueil des personnes sous main de justice (champ libre) :

6- Descriptif qualitatif de l'activité :

L'accompagnement global proposé par l'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur différents supports : entretiens individuels, visites à domicile, groupe à médiation, accompagnements extérieurs... Les accompagnements physiques des résidents aux rendez-vous médicaux et administratifs (Préfecture, juriste...) sont nécessaires en vue d'instaurer un climat de confiance avec le résident et de le maintenir dans une continuité des soins et lutter contre le non recours aux droits. Ils permettent également de rassurer ou soutenir le résident lors de ses démarches. Parallèlement, cela permet de faire une évaluation, d'identifier les problématiques, de rencontrer et se faire connaître auprès des professionnels de santé et autres partenaires qui interviennent auprès des résidents. Les accompagnements médicaux permettent également de rediscuter du RDV médical et de s'assurer de la compréhension de la maladie et de la thérapeutique par le résident.

Commentaires :

Les médiations thérapeutiques n'ont pas pu se mettre en place sur cette année, ne pouvant pas garantir un binôme régulier sur ces temps comme le demande le groupe à médiation thérapeutique (la psychologue avec un infirmier ou un travailleur social identifié.)

VII. CANDIDATURES, ADMISSIONS ET REFUS D'ADMISSION

1- CANDIDATURES RECUES DANS L'ANNEE (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Il s'agit ici de toutes les candidatures reçues et pas uniquement les candidatures des nouveaux entrants. Si vous n'avez que les données des entrants, ne pas remplir le tableau des pathologies ci-dessous.

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de candidatures reçues dans l'année	11	24	0	2	37
dont nombre de candidatures avec accompagnant	3	1	0	2	6

Par exemple, pour "Femmes", il s'agit d'indiquer parmi toutes les candidatures reçues pour une "candidate" (case juste au dessus), combien de ces candidatures indiquaient la présence d'un ou plusieurs accompagnants (femmes, hommes, enfants ...)

Parmi les candidatures reçues dans l'année, répartition selon la pathologie chronique ayant motivé la demande des candidats (voir dossier médical de demande d'admission) :

Pathologie chronique ayant motivé la demande : (Indiquez une seule pathologie par candidature)	Femme	Homme	Transgenre et intersexe	Mineur	Total
VIH	1	2			3
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Cancer	2	5			7
Diabète		2			2
Insuffisance rénale chronique	3			1	4
Maladie cardio-vasculaire		1			1
Troubles neurocognitifs (ex : séquelles d'AVC...)	1	2			3
Maladie neurologique dégénérative (ex : sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique, Parkinson...)	1	3		1	5
Pathologie pulmonaire chronique					0
Maladies psychiatriques, maladies psychologiques, troubles du comportement, troubles anxieux, troubles dépressifs, troubles de la personnalité, troubles de l'alimentation ...		6			6
Toxicomanie (hors alcool et tabac) ou traitement de substitution aux opiacés		2			2
Drépanocytose					0
Cirrhose, insuffisance hépatique					0
Maladies digestives, du tube digestif, gastro-intestinales					0
Maladies auto-immunes (lupus ...)					0
Maladies hématologiques					0
Maladies dermatologiques (psoriasis...)					0
Maladies génétiques, maladies orphelines, maladies rares (myopathie, mucoviscidose ...)					0
Autre : précisez					
Problématique gynécologique sans pathologie chronique	2				2
					0
Tuberculose	1				1
orthopédie		1			1
					0
TOTAL (Hors Non renseigné)	11	24	0	2	37
Ne sait pas /ou non renseigné					0

Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes étaient atteintes de plusieurs pathologies ?
Voir les listes des pathologies ci-dessus

10

Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes présentaient des conduites addictives (hors tabac, jeux ...)?
Voir VIII-7. Intégrer dans ce calcul les candidats dont le motif de candidature était une addiction (opiacés, alcool ...)

3

2- ADMISSIONS DANS L'ANNEE (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Il s'agit ici uniquement des résidents de la file active admis dans l'année. Il ne faut pas tenir compte des accompagnants ni de toutes les candidatures

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	11
dont nombre de personnes admises sur liste d'attente	3

Répartition des personnes admises dans l'année selon le service orientateur :

Nb de personnes orientées par : (Indiquez un seul service orientateur par personne admise)

Etablissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, LHSS, LAM...)	1
Etablissement social d'hébergement (CHRS, etc)	4
Services sociaux municipaux/départementaux	
Services sociaux hospitaliers (et autres : ELSA, service de médecine...)	5
SPIP ou UCSA (personnes placées sous main de justice ou sortie de prison)	
Association d'aide aux malades	
Association ou structure interne	
Initiative de la personnes ou des proches	

CADA	
Autre association	
Autres (précisez)	

ARS	1
TOTAL (Hors Non renseigné)	11
Ne sait pas /ou non renseigné	

3- REFUS D'ADMISSION DANS L'ANNEE

Nombre de candidatures refusées dans l'année

26

Ce nombre calculé automatiquement correspond au nombre de candidatures reçues moins le nombre de résidents admis

Capacité d'accueil atteinte	Nombre de refus d'admission en raison d'une absence de place disponible	
L'accompagnement prévu en ACT n'est pas adapté aux besoins de la personne	Nombre de refus car la personne nécessite une prise en charge hospitalière	
	Nombre de refus en raison des conduites addictives	6
	Nombre de refus en raison des comorbidités psychiatriques	2
	Nombre de refus car le dossier est hors critères médicaux (pas de pathologie, pas de pathologie chronique, pas de nécessité de coordination médicale)	9
	Nombre de refus car la personne possède déjà un logement autonome ou une coordination médicale est déjà en place avec uniquement un besoin de logement	
Les conditions d'accueil	Nombre de refus car les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (mobilité réduite, présence d'accompagnants, d'un animal, ...)	
	Nombre de refus car le dossier est incomplet, la personne n'a pas donné suite, une autre solution a été trouvée, la personne a refusé	1
Autres motifs de refus rencontrés	Nombre de refus car le dossier est hors critère en fonction du projet d'établissement	2
	Nombre de refus car la personne est hors critère d'âge (trop jeune ou trop âgée)	
	Nombre de refus car la personne est originaire d'un autre département ou d'une autre région	
	Nombre de refus car la personne est sans ressource ou en situation irrégulière	
	Nombre de refus car la personne est sans perspective de sortie	
	La personne est décédée	
Autre : précisez		
En attente de passage en commission d'admission (dossiers incomplets)		6
TOTAL (Hors Non renseigné)		26
Ne sait pas /ou non renseigné		

Commentaires:

Davantage de demandes n'entrant pas dans le cadre au plan médical pur : Problèmes de santé mineurs (ex : fibrome utérin...), non chroniques, ou pathologies infectieuses « aiguës » et contagieuses (tuberculose...) ; problème de logement. Problèmes psychiatriques et addicto au 1^{er} plan. Soins non délocalisables. problèmes de situation administrative au 1^{er} plan.

VIII. PROFIL DE LA FILE ACTIVE (Ne pas tenir compte des accompagnants)

La file active : les personnes ayant résidé dans la structure dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

1- Age (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Moins de 20 ans	1
20 à 24 ans	2
25 à 29 ans	5
30 à 34 ans	3
35 à 39 ans	2
40 à 44 ans	5
45 à 49 ans	
50 à 54 ans	2
55 à 59 ans	5
60 à 64 ans	1
65 ans et plus	
Total	26
Ne sait pas ou non renseigné	

2- Origine géographique (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Renseigner par rapport au domicile ou à la domiciliation - avant incarcération pour les personnes placées sous main de justice ou sortant de prison

Nombre de résidents domiciliés dans le département	25
Nombre de résidents domiciliés dans la région (hors département)	1
Nombre de résidents domiciliés dans d'autres régions	
Sans domiciliation	
TOTAL	26
Ne sait pas ou non renseigné	

3- Logement / Hébergement avant l'admission (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Durable	2	(est considéré comme durable un logement où la personne pouvait raisonnablement escompter vivre, pendant au moins les 6 prochains mois, soit dans ce logement, soit dans un logement équivalent lorsqu'un déménagement ou un changement d'institution était prévu)
Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, en hôtel, hébergement d'urgence, en prison...)	24	Les personnes sortant de prison doivent être renseignées à logement provisoire ou précaire
Sans hébergement		
TOTAL (Hors non renseigné)	26	
Ne sait pas ou non renseigné		

4- Situation familiale

Célibataire	17
Union libre	
Marié(e)	3
Pacsé(e)	
Divorcé(e)	5
Veuf/veuve	1
TOTAL (Hors non renseigné)	26
Ne sait pas ou non renseigné	

5- Situation des personnes sous main de justice ou sortant de prison (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Nb total de résidents sous main de justice ou sortant de prison : 0

Dont (situation à l'admission) :

Aménagement de peine	
Suspension de peine pour raison médicale	
Sortie de prison (libération)	

6- Profil des personnes accueillies en fonction de leur(s) pathologie(s) (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Répartition de la file active de l'année :

Pathologie chronique principale ayant justifiée l'admission :
(indiquez une pathologie par personne)

	Femme	Homme	Transgenre et intersexe	Mineur	Total
VIH	2	3			5
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Cancer	6	2			8
Diabète					0
Insuffisance rénale chronique	1				1

Maladie cardio-vasculaire		1			1
Troubles neurocognitifs (ex : séquelles d'AVC...)	1	1			2
Maladie neurologique dégénérative (ex : sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique, Parkinson...)		5		1	6
Pathologie pulmonaire chronique					0
Maladie psychiatriques, maladies psychologiques, troubles du comportement, troubles anxieux, troubles dépressif, trouble de la personnalité, trouble de l'alimentation ...					0
Conduites addictives ou traitement de substitution aux opiacés					0
Drépanocytose					0
Cirrhose, insuffisance hépatique					0
Maladies digestives, du tube digestif, gastro-intestinales					0
Maladies auto-immunes (lupus ...)					0
Maladie hématologiques					0
Maladies dermatologiques (psoriasis...)					0
Maladies génétiques, maladies orphelines, maladies rares (myopathie, mucoviscidose ...)					0
Autre : précisez					
Fibromialgie	1				1
épilepsie		1			1
Monkey Poks		1			1
					0
					0
TOTAL (Hors non renseigné)	11	14	0	1	26
Ne sait pas non renseigné					0

Comorbidités associées :

Plusieurs comorbidités peuvent être comptabilisées par personne

Nombre de résidents présents avec au moins une co-morbidité (hors addiction, éthylisme et handicap) 20

Comorbidités chroniques associées :

Ne pas considérer les infections non chroniques, les effets post-chirurgicales, l'incontinence, la perte d'autonomie comme des comorbidités
Ne pas comptabiliser à nouveau les pathologies principales (déjà mentionnées dans le tableau ci-dessus)

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
VIH					0
Hépatite B		1			1
Hépatite C					0
Cancer					0
Diabète	1				1
Insuffisance rénale chronique					0
Maladie cardio-vasculaire	4	1			5
Troubles neurocognitifs (ex : séquelles d'AVC...)		2		1	3
Maladie neurologique dégénérative (ex : sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique, Parkinson...)		1			1
Troubles psychiatriques associés à la pathologie principale et impactant la prise en charge globale		2			2
Pathologie pulmonaire chronique	1				1
Addiction (avec ou sans traitement de substitution)					0
Obésité					0
Handicap moteur/physique, cécité		1			1
Lupus					0
Drépanocytose					0
Autre : précisez					
gynécologique	2				2
endocrinologique		1			1

hématologie	1	1			2
addiction alcool		1			1
					0
TOTAL (Hors non renseigné)	9	11	0	1	21
Ne sait pas non renseigné					0

7- Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques (les réponses peuvent être cumulatives) (Ne pas tenir compte des accompagnants)

	Nombre de personnes hébergées dans l'année
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives* - (hors alcool et hors tabac)	4
Usage à risque ou nocif d' alcool	6
Traitement de substitution aux opiacés	1

*L'usage à risque ou nocif d'une substance psychoactive est un mode de consommation préjudiciable à la santé, dont les complications peuvent être physiques ou psychiques. Une substance psychoactive est une substance naturelle ou synthétique qui agit sur le psychisme en modifiant son fonctionnement. Elle peut entraîner des changements dans les perceptions, l'humeur, la conscience, le comportement, etc. exemple : héroïne, cocaïne, cannabis, alcool, certains médicaments comme les somnifères et les anxiolytiques...

Commentaires :

Nous accueillons en 2022, 10 personnes présentant un comportement à risque ou un comportement d'addiction. Aussi, une formation sur la question de l'addictologie sera proposée au service en 2023.

8- Handicaps (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de résidents avec un handicap reconnu par la MDPH 14

Commentaires:

IX. LES SORTIES

1- Personnes sorties dans l'année

Nombre de personnes sorties dans l'année

14

2- Orientations effectives après la sortie (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Répartition des personnes sorties dans l'année (Indiquez une seule solution de sortie par personne)

Inscrire la situation d'hébergement à la sortie de toutes les personnes sorties du dispositif (**exceptées les personnes décédées**) même celles qui ont été exclues ou qui ont rompu à leur initiative le contrat d'accompagnement

Logement autonome avec bail direct	2
Logement autonome avec bail glissant ou logement accompagné (ex: résidences sociales/pension de famille, intermédiation locative...)	3
Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, en hôtel, hébergement d'urgence)	4
Dispositif social d'hébergement (CHRS)	
Autre ACT	
Structure médico-sociale spécialisée en addictologie	
Structure médico-sociale pour personnes handicapées	
Structure médico-sociale pour personnes âgées	1
Hôpital psychiatrique	
Etablissement de santé (hôpital, SSR, USLD)	
Etablissement pénitentiaire	
Autre : précisez	
retour au domicile des parents	1
HUDA	1
TOTAL (Hors non renseigné)	12
Ne sait pas / non renseigné	

Nombre de décès dans l'année	2
Nombre de sortants ayant rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	0
Nombre de sortants ayant été exclus du dispositif (préciser le motif et le nombre de résidents correspondants ci-dessous)	2
Non respect du règlement de fonctionnement à plusieurs reprises (consommations d'alcool sur le service, agressivité, non respect des engagements de l'accompagnement).	2

Commentaires:

On constate des freins à la sortie des résidents, en raison de :
 Instabilité des ressources
 Problèmes liés aux droits au séjour.
 Délais d'attente pour avoir une place en maisons relais, centre d'hébergement, FAM ou MAS... dûs au manque de fluidité sur les dispositifs de l'AHIL.
 Situation médicale

X. LES DUREES DE SEJOUR

	moins de 6 mois	de 6 à 12 mois	de 12 à 18 mois	de 18 à 24 mois	plus de 24 mois
Nombre de résidents présents au 31/12 dans l'ACT depuis : (période totale si allers-retours)	5	3	1	1	2
Nombre de personnes sorties dans l'année qui résidaient dans l'ACT depuis:	4		2	2	6

Durée moyenne de séjour des personnes sorties dans l'année (en jours)
 = somme des durées de séjour des personnes sorties dans l'année
 (écart en nb de jours entre l'admission et la sortie / nb de personnes sorties dans l'année)

648

Exemple : 3 personnes au total sont sorties de l'ACT dans l'année. Elles ont été hébergées en ACT respectivement 100 jours, 400 jours et 1000 jours. La durée moyenne de séjour des sortants est : (100 + 400 + 1000) / 3 = 500 jours

Taux d'occupation

= nb de journées d'occupation/ nb de journées autorisées

0,89

En cas d'hospitalisation par exemple, lorsque la place est momentanément inoccupée mais gardée pour le résident concerné, celle-ci est considérée comme occupée.

Commentaires :

La remise en état des logements à la sortie de service des résidents, ajoutée à la présence de blattes et punaises de lit à traiter de façon importante cette année ce qui a une incidence sur le taux d'occupation. Nous avons également reçu de nombreux dossiers de candidatures pour lesquels les critères d'admission n'étaient pas recevables.

Commentaires sur l'ensemble du rapport :

Nous avons connu une année 2022 marquée par l'obtention de 4 nouvelles places ACT hors les murs qui nous ont permis de retravailler sur le projet de service ainsi que les outils inhérents. L'amélioration de l'habitat est toujours au programme de l'année 2023 avec la finalisation des travaux sur le service ACT qui se situera aux 8ème, 7ème et 6ème étage du bâtiment.

Observations / remarques / difficultés rencontrées pour le recueil de données:

Les tableaux contenant des formules ne permettent pas d'intégrer le nombre de dossier de candidature qui sont en cours d'étude au niveau de la commission d'admission.